

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_028 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT BRETELLE DE SAINT-JACQUES-DE- COMPOSTELLE "PARAY-LE-MONIAL À CHARLIEU"

Dans le cadre de la conception d'une bretelle du chemin de **Saint-Jacques-de-Compostelle**, les différents partenaires de ce projet, à savoir les Communautés de communes Le Grand Charolais, Sémur-en-Brionnais, Marcigny, Charlieu-Belmont ainsi que l'association Compostelle 71 et l'Office de tourisme de Paray-le-Monial, reconnaissent l'importance historique, spirituelle, culturelle et touristique de ce parcours, ainsi que son potentiel à contribuer au dynamisme économique des territoires qu'il traverse.

Les parties prenantes conviennent par la présente de collaborer activement à la création, l'aménagement et la valorisation d'un nouvel itinéraire, en s'appuyant sur des principes de durabilité, de respect de l'environnement et d'accueil des pèlerins.

Dans le cadre de ce partenariat, le Grand Charolais s'engage notamment à :

- Assurer le co-pilotage « technique » du projet d'aménagement du chemin sur le territoire relevant de sa compétence.
- Co-financer les travaux de signalétique (balisage, entretien et suivi du balisage),
- Fournir l'expertise technique relative à la conception de chemin de randonnée pédestre par le biais de son Service Tourisme nature et fluvial,
- Accompagner les communes pour effectuer les démarches auprès de leur Département respectif, afin de faire inscrire ce tracé dans le PDIPR,
- Participer au balisage tout en respectant les préconisations et de la Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Le budget prévu pour le balisage est de 2 500 € TTC et la prise en charge entre les intercommunalités est la suivante :

- Communauté de communes Le Grand Charolais : 30 % = 750 euros.
- Communauté de communes de Semur-en-Brionnais : 30 % = 750 euros.
- Communauté de communes de communes de Marcigny : 10 % = 250 euros.
- Communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté : 30 % = 750 euros.

Il est proposé d'approuver le projet de convention de partenariat pour la conception d'une bretelle de Saint-Jacques-de-Compostelle de 43 km au départ de Paray-le-Monial (71) et à destination de Charlieu (42).

Il est précisé que cette convention de partenariat est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat entre les parties signataires,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu la compétence de la Communauté de communes Le Grand Charolais en matière de promotion et de balisage de sentiers de randonnée,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat entre les parties signataires pour la conception de la bretelle de Saint-Jacques-de-Compostelle de Paray-le-Monial à Charlieu,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais